

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2017 INSTALLATION D'UN CHAUFFE-EAU ET CHAUFFAGE SOLAIRE INDIVIDUEL



➤ PRECISIONS IMPORTANTES :

- ☞ Un seul dossier sera accepté par an et par foyer fiscal.
- ☞ Les travaux doivent être réalisés par un professionnel.
- ☞ La demande de subvention doit intervenir **AVANT** le démarrage des travaux.
- ☞ Le montant de l'aide accordée par le Pays Voironnais pour l'installation d'un chauffe-eau solaire est forfaitaire et s'élève à **300 euros**.
- ☞ L'aide du Pays Voironnais peut-être annulée si le démarrage de l'opération n'est pas intervenu dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la subvention.
- ☞ La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais se réserve le droit de contrôler la réalisation des travaux financés.

➤ CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

↳ **BÉNÉFICIAIRES** : Propriétaire occupant ou bailleur ayant un projet d'installation d'un chauffe-eau solaire individuel dans sa résidence principale située sur l'une des 31 communes de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

↳ **MATÉRIEL ÉLIGIBLE :**

Capteurs solaires thermiques : les capteurs solaires thermiques doivent bénéficier de l'avis technique du CSTBat ou du « Solar Keymark européen », ou toute procédure équivalente dans l'Union Européenne.

Seuls les capteurs plans vitrés peuvent bénéficier de la prime.

Typologie des systèmes solaires thermiques : les capteurs solaires thermiques couplés à des pompes à chaleur ou les systèmes hybrides (PV+solaires thermiques) ne sont pas éligibles.

Régulation : la régulation des systèmes solaires thermiques doit prévoir un mode pour gérer la surchauffe estivale sans ajout d'équipement supplémentaire (radiateurs, ventilo-convecteur, échangeur enterré..).

Les SSC doivent bénéficier d'une régulation unique pour le solaire thermique et la gestion de l'appoint.

↳ **PROFESSIONNEL** : qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Retrouvez les coordonnées des installateurs qualifiés en centre-Isère sur le site de la maison de l'emploi du Pays Voironnais et du Sud-Grésivaudan : <http://www.emploi-pvsg.org>

❶ DEMANDE DE SUBVENTION (1^{ère} étape) :

Votre demande d'aide devra comprendre les pièces suivantes :

- Une lettre de sollicitation adressée au Président de la Communauté du Pays Voironnais exposant vos motivations pour réaliser ce projet.
- Une copie complète du dernier avis d'imposition
- Le formulaire de demande de subvention ci-après complété et signé

- Un devis détaillé relatif aux travaux envisagés et établi à votre nom
- Un justificatif de résidence pour les propriétaires occupants : taxe d'habitation (copie de la 1ère et 4ème page) + copie de la taxe foncière ou copie de l'acte notarié.
Pour les propriétaires bailleurs : copie de la taxe foncière + copie taxe d'habitation du locataire ou bail.
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) strictement conforme à l'identité du demandeur figurant sur le formulaire, le devis et le justificatif de domicile.

→ **Une fois votre dossier accepté par nos services, un courrier d'attribution de subvention vous sera adressé vous indiquant le montant de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre, sous réserve de réalisation des travaux.**

② VERSEMENT DE LA SUBVENTION (2^{ème} étape) :

A l'issue de la réalisation des travaux, nous vous remercions de nous faire parvenir les documents suivants :

- Les factures acquittées, mentionnant clairement la nature des travaux réalisés.
- L'attestation de fin de travaux dûment complétée et signée.
Attestation à télécharger sur notre site internet.
- Une photo illustrant la réalisation des travaux.
Celle-ci pourra être utilisée par le Pays Voironnais pour ses besoins de communication.

→ **Le paiement de la subvention sera effectué en un seul versement à réception (et vérification) de ces documents.**

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION INSTALLATION D'UN CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR MAITRE D'OUVRAGE

Nom et prénom :
Nombre de personnes composant le ménage : 1 2 3 4 5 plus de 5 :
Revenu Fiscal de référence :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone : Courriel :
Statut : propriétaire occupant propriétaire bailleur

LE BATIMENT CONSIDERE

Adresse (si différente) :
Code postal : Commune :
Habitat : individuel collectif
Surface de l'habitation (en m²) :
Date d'acquisition :

L'INSTALLATEUR

Nom : Prénom :
Raison sociale :
N° SIRET et APE :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone : Courriel :
N° qualification RGE :

LE MATERIEL INSTALLE

Surface de capteur : Volume de stockage :
Marque / modèle :
Certification : CSTBat Solar Keymark
Coût du matériel :
Coût de la main d'œuvre :

Je déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts.

Le présent formulaire et les pièces à joindre sont à envoyer, préalablement à la réalisation des travaux, à :

AGEDEN

(Aides Pays Voironnais)
14, avenue Benoît Frachon
38400 Saint-Martin-d'Hères

Renseignements : 04-76-23-53-50 ou aides-pays-voironnais@ageden38.org

Le demandeur - maître d'ouvrage

Daté et signé